CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL
SESSION 2022

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise pour la Région des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée) les concours externe, interne et 3ème voie de technicien territorial.

La date d'organisation de ce concours est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité est de 2 ans, en alternance avec les examens professionnels de technicien principal 1ère classe et technicien principal 2ème classe (avancement de grade et promotion interne).

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	30 juin 2021
Période d'inscription	5 octobre au 10 novembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers	18 novembre 2021
Épreuves d'admissibilité	14 avril 2022
Jury d'admissibilité	28 juin 2022
Épreuves orales d'admission	Du 12 au 15 septembre 2022
Jury d'admission	16 septembre 2022
Résultats admission	17 septembre 2022
Établissement de la liste d'aptitude	1er octobre 2022

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- DELABY Françoise — Conseillère municipale, Saint-Herblain
- FUSELLIER Sylvie — Conseillère municipale, Pontchâteau
- GUÉRANGER Patrice — Conseiller municipal, Assérac
- MONTALETANG Sophie — Adjointe au maire, La Roche sur Yon

Collèges des fonctionnaires territoriaux

- CARROT Émilie — Technicienne principale de 1ère classe, responsable de la brigade verte, Nantes Métropole
- COCHELIN Xavier — Technicien principal de 1ère classe, gestionnaire des parcs communautaires, Angers Loire Métropole
- COUËRON Didier — Technicien territorial, représentant du personnel tiré au sort à la CAP B du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- ROUVIÈRE Nathalie — Technicienne principale de 1ère classe chargée de mission transition écologique et accessibilité handicapé, Mairie de Vigneux de Bretagne

Collège des personnalités qualifiées

- JANICKI Mathieu — Chef de projet système d'information et observatoire mobilités, Nantes Métropole
- LINTANF Mémona — Responsable du service gestion du patrimoine, Vannes Agglomération
- MARCHANDEAU Jean-Michel — Représentant CNFPT
- SIMON Jean-Paul — Directeur Général des Services et Directeur des Services Techniques à la retraite

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE	INTERNE	3ÈME VOIE	TOTAL
Bâtiments, génie civil	21	11	7	**39**
Réseaux, voirie, infrastructures	21	11	7	**39**
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	6	4	**20**
Déplacements, transports	2	0	0	**2**
Espaces verts et naturels	8	3	2	**13**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	6	4	**21**
Services et interventions techniques	9	5	3	**17**
Métiers du spectacle	3	1	0	**4**
Aménagement urbain et développement durable	4	2	1	**7**
Bâtiments, génie civil	21	11	7	**39**
Artisanat d'art	**SPÉCIALITÉ NON OUVERTE**			
Total	**89**	**45**	**28**	**162**

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un **baccalauréat technologique,**
- d'un **baccalauréat professionnel,**
- d'un **diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle,**
- ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2020).**

Le 3ème concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2020)** :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,

ou

- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,

ou

- d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3ÈME VOIE	
	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir
Bâtiments, génie civil	51	50	48	45	12	12
Réseaux, voirie, infrastructures	77	73	72	71	14	14
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	103	98	111	104	9	8
Déplacements, transports	17	16	-	-	-	-
Espaces verts et naturels	61	58	73	71	5	4
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	59	57	52	48	6	6
Services et interventions techniques	30	29	61	59	5	5
Métiers du spectacle	17	17	14	13	-	-
Aménagement urbain et développement durable	26	24	27	27	-	-
Total	**441**	**422**	**458**	**438**	**51**	**49**

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

b. Profils des admis à concourir

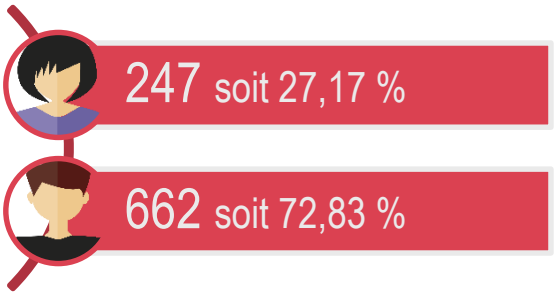

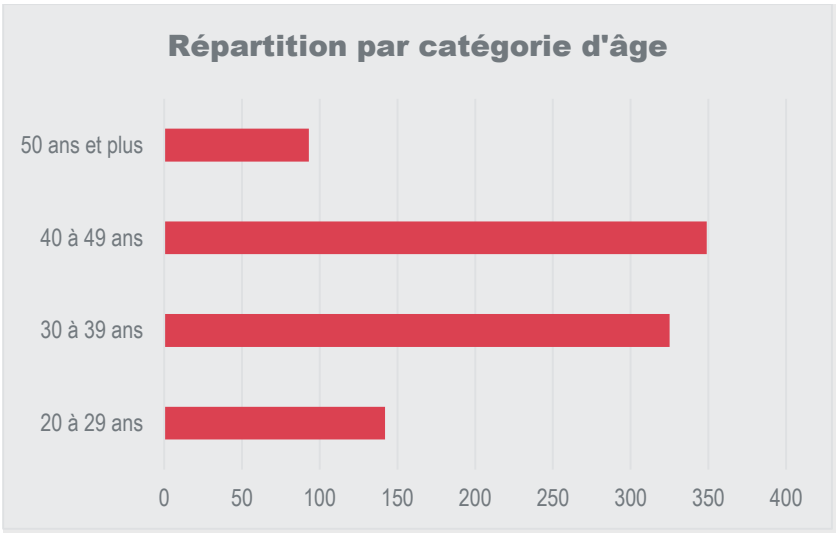

La moyenne d'âge est de 40 ans.

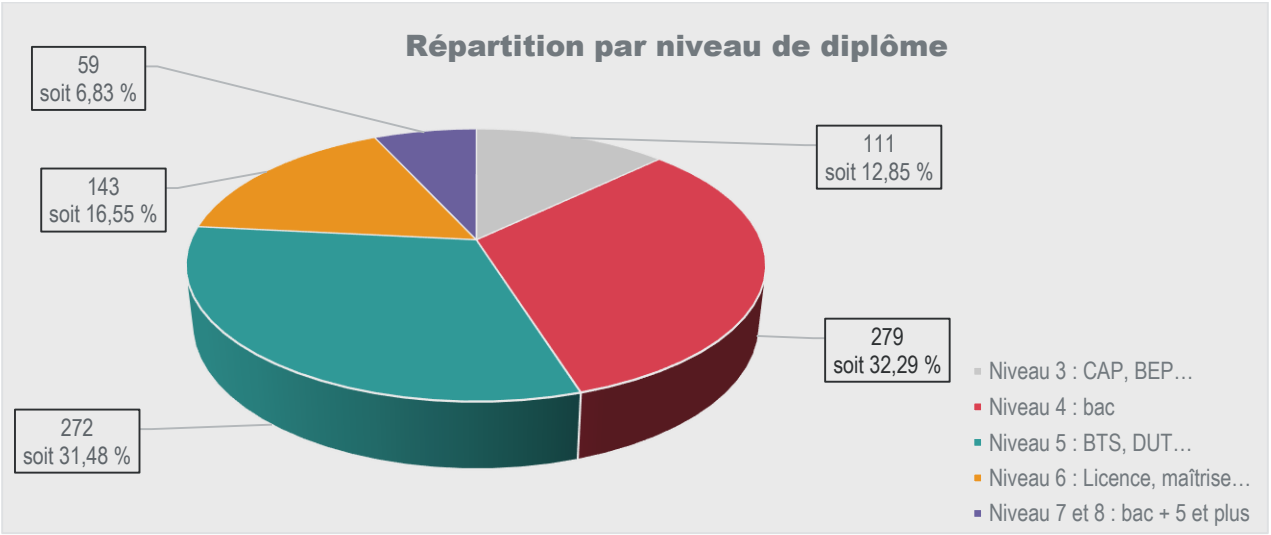

En externe, 54,86 % des candidats inscrits au titre d'un diplôme ont fourni un diplôme supérieur à celui exigé.
Sur l'ensemble des candidats inscrits en externe, seuls 5,69 % ont fait valoir la dérogation applicable aux pères/mères d'au moins 3 enfants et 1,66 % des candidats ont présenté une décision favorable de reconnaissance de diplôme et/ou d'expériences professionnelles.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

Répartition géographique des candidats admis à concourir

Outre-Mer
2

c. Taux d'absentéisme

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3ÈME VOIE	
	Présents	% absents	Présents	% absents	Présents	% absents
Bâtiments, génie civil	40	20,00	37	17,78	10	16,67
Réseaux, voirie, infrastructures	64	12,33	57	19,72	14	0,00
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	82	16,33	77	28,97	5	37,50
Déplacements, transports	13	18,75	-	-	-	-
Espaces verts et naturels	49	15,52	56	21,13	4	0,00
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	42	26,32	33	31,25	5	16,67
Services et interventions techniques	23	20,69	52	11,87	1	80,00
Métiers du spectacle	12	29,42	10	23,08	-	-
Aménagement urbain et développement durable	13	45,84	23	14,82	-	-
Total	**338**	**19,91**	**345**	**21,23**	**39**	**20,41**

Sur l'ensemble, 722 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves écrites le 14 avril 2022 soit un taux d'absentéisme de 20,58 % (contre 38,06 % en 2020).

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Concours externe

Cette épreuve consiste en la réponse à **des questions techniques** à partir d'un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt *(durée : 3 heures ; coefficient 1).*

Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin de respecter au mieux le formalisme attendu.
- S'imprégner du programme de la spécialité permettant de mieux circonscrire les connaissances indispensables la spécialité en question.
- Travailler la structuration des réponses apportées avec un plan clair et précis.
- Approfondir les connaissances sur l'environnement professionnel afin de différencier les délibérations, notes de service, dossiers de demande de subvention ainsi que sur l'environnement territorial ce qui permettrait d'éviter quelques erreurs (ex. « Le maire écrit les lois. »).
- Acquérir le processus du mode projet car, pour beaucoup de candidats, celui-ci s'avère méconnu. Pourtant, une démarche structurée est nécessaire dans le travail d'un technicien.
- Travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe).
- S'interroger sur la posture d'un technicien territorial par rapport à sa hiérarchie ou les élus.
- S'exercer dans les conditions réelles de l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Travailler l'esprit de synthèse. Un certain nombre de candidat n'ont pas été en mesure de synthétiser les informations des documents.

Concours interne et 3ème voie

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un **rapport technique** rédigé à l'aide des éléments contenus dans un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT :

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin de respecter au mieux le formalisme attendu.
- S'imprégner du programme de la spécialité permettant de mieux circonscrire les connaissances indispensables la spécialité en question.
- Professionnaliser les écrits souvent trop scolaires. Il est indispensable de se projeter dans une situation professionnelle.
- Se préparer à une lecture efficace permettant l'analyse rapide des documents.
- Travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe, la conjugaison) ; les difficultés rédactionnelles sont trop souvent présentes et peuvent s'avérer rédhibitoires pour occuper un emploi de catégorie B.
- S'exercer dans les conditions réelles de l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

b. Niveau des candidats :

Concours externe

Spécialité	13 ≤Note	10 ≤Note< 13	8 ≤Note< 10	5 ≤Note< 8	Note*< 5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *40 cdts – notes de 3,75 à 15/20*	4	10	14	11	1	**9,01**
Réseaux, voirie, infrastructures *64 cdts – notes de 2,88 à 14,63/20*	1	10	16	28	9	**7,55**
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *82 cdts – notes de 1,75 à 14,63/20*	3	15	25	27	12	**7,95**
Espaces verts et naturels *49 cdts – notes de 0,25 à 14/20*	4	15	19	9	2	**9,39**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *42 cdts – notes de 3 à 14,75/20*	2	13	8	12	7	**8,60**
Services et interventions techniques *23 cdts – notes de 2,75 à 1,13/20*	2	4	5	9	3	**7,99**
Métiers du spectacle *12 cdts – notes de 5,88 à 12,63/20*	-	5	6	1	-	**9,61**
Aménagement urbain, développement durable *13 cdts – notes de 2,75 à 13,88/20*	3	1	4	3	2	**8,93**
Déplacements, transports *13 cdts – notes de 5 à 12,75/20*	-	1	1	7	4	**6,29**
MOYENNE GÉNÉRALE (8,68/20 en 2020)						**7,26**

cdts **= candidats** * note éliminatoire

3ème voie

Spécialité	13 ≤Note	10 ≤Note< 13	8 ≤Note< 10	5 ≤Note< 8	Note*< 5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *10 cdts – notes de 4,25 à 15,25/20*	2	4	1	2	1	**10,00**
Réseaux, voirie, infrastructures *14 cdts – notes de 5 à 12,75/20*	-	4	5	5	-	**8,82**
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *5 cdts – notes de 8,5 à 16,25/20*	2	1	2	-	-	**12,15**
Espaces verts et naturels *4 cdts – notes de 7 à 15,5/20*	2	-	-	2	-	**10,81**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *5 cdts – notes de 8,5 à 12,25/20*	-	2	3	-	-	**10,10**
Services et interventions techniques - *1 cdt*	-	-	-	1	-	**5,50**
MOYENNE GÉNÉRALE (10,43/20 en 2020)						**9,83**

* note éliminatoire

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

Concours interne

Spécialité	13 ≤Note	10 ≤Note< 13	8 ≤Note< 10	5 ≤Note< 8	Note*< 5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *37 cdts – notes de 3,25 à 14,75/20*	3	15	3	13	3	**9,17**
Réseaux, voirie, infrastructures *57 cdts – notes de 1 à 16,25/20*	12	10	4	21	10	**8,32**
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *77 cdts – notes de 3 à 17,25/20*	22	21	9	22	3	**10,57**
Espaces verts et naturels *56 cdts – notes de 1,75 à 16,50/20*	10	16	12	15	3	**9,46**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *33 cdts – notes de 0 à 12,75/20*	-	8	6	13	6	**7,28**
Services et interventions techniques *52 cdts – notes de 1 à 13,5/20*	1	3	10	33	5	**7,05**
Métiers du spectacle *10 cdts – notes de 0 à 13/20*	1	2	2	1	4	**6,95**
Aménagement urbain, développement durable *23 cdts – notes de 1 à 1,5/20*	3	5	3	9	3	**8,11**
					MOYENNE GÉNÉRALE (9/20 en 2020)	**8,75**

* note éliminatoire

c. Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 28 juin 2022 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉS	3ème VOIE		
	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Bâtiments, génie civil	7	9,00	7
Réseaux, voirie, infrastructures	7	9,00	7
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	4	11,50	3
Espaces verts et naturels	2	13,00	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	9,50	4
Services et interventions techniques	3	-	0
Aménagement urbain, développement durable	1	-	-
TOTAL	**8**	**-**	**23**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

SPÉCIALITÉS	EXTERNE			INTERNE		
	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Bâtiments, génie civil	21	8,50	26	11	9,50	20
Réseaux, voirie, infrastructures	21	8,50	23	11	10	22
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	10	9,50	22	6	14,25	16
Espaces verts et naturels	8	10	19	3	13	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	9,50	20	6	9,25	11
Services et interventions techniques	9	8,50	11	5	9	10
Métiers du spectacle	3	9	8	1	11,25	3
Aménagement urbain, développement durable	4	8,75	7	2	12	6
Déplacements, transports	2	9,13	2	-	-	-
TOTAL	**89**	**-**	**138**	**45**	**-**	**98**

d. Profil des admissibles

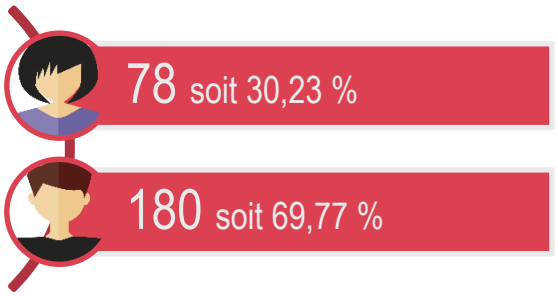

Sur les 247 femmes admises à concourir, 31,58 % ont été admissibles

Sur les 662 hommes admis à concourir, 27,19 % ont été admissibles

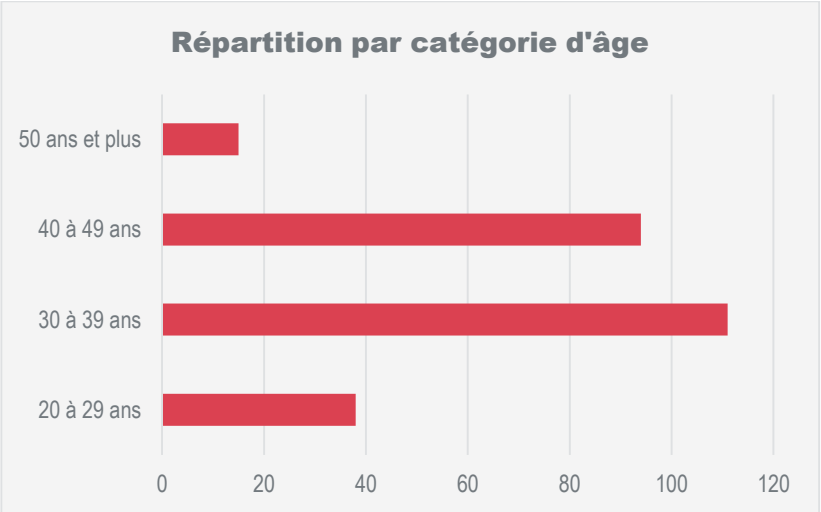

La moyenne d'âge est de 39 ans.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

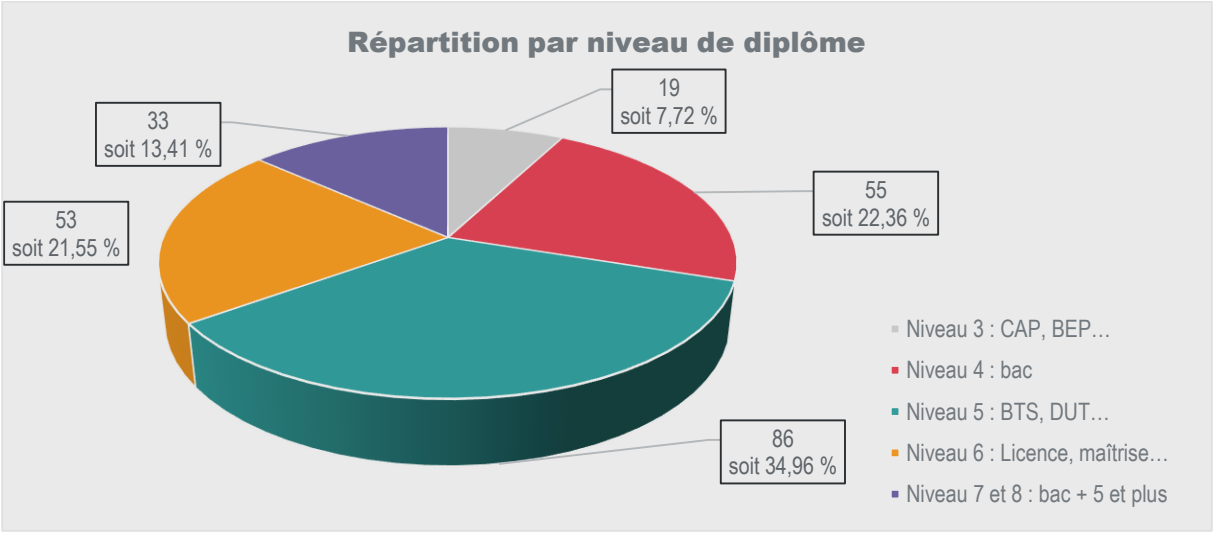

Par rapport à la session 2020, la part des candidats admissibles ayant un niveau supérieur à celui requis grimpe de 54,86 % à 69,92 %. Quant à celle des candidats ayant le niveau attendu, elle passe de 32,29 % à 22,36 %.

Répartition géographique des candidats admissibles

Les candidats provenant des Pays de la Loire qui représentaient 80,08 % de l'ensemble des candidats admis à concourir ne représentent plus que 27,68 % après avoir subi les épreuves écrites d'admissibilité.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire

Concours externe

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier **ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat *(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).*

Concours interne / 3ème voie

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur les acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier **ses motivations et son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b. Niveau des candidats

Concours externe

Spécialités	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *24 cdts – notes de 6,00 à 17,50/20*	5	3	5	5	6	-	10,78
Réseaux, voirie, infrastructures *22 cdts – notes de 7,00 à 18,50/20*	7	5	4	5	1	-	12,02
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *22 cdts – notes de 6,00 à 17,00/20*	6	4	3	7	2	-	11,66
Espaces verts et naturels *18 cdts – notes de 5,00 à 16,50/20*	3	3	6	4	2	-	10,67
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *20 cdts – notes de 7,50 à 15,50/20*	5	8	4	2	1	-	12,08
Services et interventions techniques *10 cdts – notes de 6,50 à 16,00/20*	1	2	2	3	2	-	10,45
Métiers du spectacle *7 cdts – notes de 7,50 à 15,50/20*	2	2	-	2	1	-	11,50
Aménagement urbain, développement durable *6 cdts – notes de 6,00 à 17,50/20*	1	-	3	-	2	-	9,67
Déplacements, transports *2 cdts*	-	2	-		-	-	13,25
MOYENNE GÉNÉRALE (10,78/20 en 2020)							**11,34**

* note éliminatoire

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

Concours interne

Spécialités	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *20 cdts – notes de 3,25 à 16,00/20*	4	-	1	6	7	2	8,89
Réseaux, voirie, infrastructures *22 cdts – notes de 3,50 à 15,00/20*	3	3	5	7	3	1	9,98
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *16 cdts – notes de 7,00 à 17,50/20*	7	3	3	2	1	-	12,84
Espaces verts et naturels *10 cdts – notes de 5,50 à 17,50/20*	2	2	1	1	4	-	10,45
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *11 cdts – notes de 4,00 à 15,00/20*	2	4	2	1	1	1	10,86
Services et interventions techniques *10 cdts – notes de 7,00 à 15,00/20*	1	2	3	3	1	-	10,40
Métiers du spectacle *3 cdts – notes de 11,00 à 16,50/20*	2	1	-	-	-	-	14,33
Aménagement urbain, développement durable *6 cdts – notes de 7,00 à 18,50/20*	1	2	-	3	-	-	11,25
MOYENNE GÉNÉRALE (11,88/20 en 2020)							**11,12**

* note éliminatoire

3ème voie

Spécialités	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Bâtiments, génie civil *7 cdts – notes de 6,50 à 18,00/20*	2	-	2	1	2	-	10,93
Réseaux, voirie, infrastructures *7 cdts – notes de 8,00 à 16,00/20*	1	3	1	2	-	-	11,79
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration *3 cdts – notes de 9,50 à 18,50/20*	1	1	-	1	-	-	13,83
Espaces verts et naturels *2 cdts*	-	-	-	-	2	-	6,00
Ingénierie, informatique et systèmes d'information *4 cdts – notes de 9,00 à 18,00/20*	2	1	-	1	-	-	13,38
MOYENNE GÉNÉRALE (11,84/20 en 2020)							**11,29**

* note éliminatoire

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE :

- Préparer son exposé de 5 minutes pour une meilleure gestion de ce temps.
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation.
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes.
- Prendre connaissance du programme de la spécialité et se préparer aux questions techniques.
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales.
- Se projeter en tant que manager.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un technicien territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, fondamentaux du service public, organisation administrative…).

c. Seuils d'admission

- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- **Considérant** l'article 5 du décret n°2010-1357 modifié du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux précise que « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places au concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins ».
- **Considérant** l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié prévoyant une disposition selon laquelle « lorsque les statuts particuliers autorisent le jury à modifier dans une proportion maximale la répartition des places offertes entre les concours, cette proportion est appliquée sur la totalité des places offertes à ces concours. La modification peut être déclinée par spécialités, disciplines ou options. Lorsque l'application des règles visant à modifier cette répartition conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur ».
- **Considérant** que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE			INTERNE		
	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Bâtiments, génie civil	21	10,25	12	11	10,25	10
Réseaux, voirie, infrastructures	21	10,07	14	11	10,00	18
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	10	11,57	10	6	14,88	7
Espaces verts et naturels	8	11,00	8	3	13,00	4
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	11,88	11	6	11,75	7
Services et interventions techniques	9	10,75	5	5	10,38	5
Métiers du spectacle	3	12,25	3	1	14,75	1
Aménagement urbain, développement durable	4	10,69	3	2	11,00	4
Déplacements, transports	2	11,07	2	-	-	-
TOTAL	**89**	**-**	**68**	**45**	**-**	**56**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

SPÉCIALITÉS	3ème VOIE		
	NOMBRE POSTES	SEUIL ADMISION	NOMBRE D'ADMIS
Bâtiments, génie civil	7	10,00	5
Réseaux, voirie, infrastructures	7	10,50	5
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	4	10,50	3
Espaces verts et naturels	2	11,00	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	10,63	3
Services et interventions techniques	3	AUCUN ADMISSIBLE DONC AUCUN ADMIS	
Aménagement urbain, développement durable	1	AUCUN ADMISSIBLE DONC AUCUN ADMIS	
TOTAL	**8**	**-**	**17**

Transferts de postes

SPÉCIALITÉS	TRANSFERT DE LA 3ÈME VOIE VERS L'INTERNE	TRANSFERT DE LA 3ÈME VOIE VERS L'EXTERNE	TRANSFERT DE L'EXTERNE VERS L'INTERNE
Espaces verts et naturels	1		
Aménagement urbain et développement durable	1		1
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	1		
Réseaux, voirie, infrastructures	2		5

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

d. Profil des admis

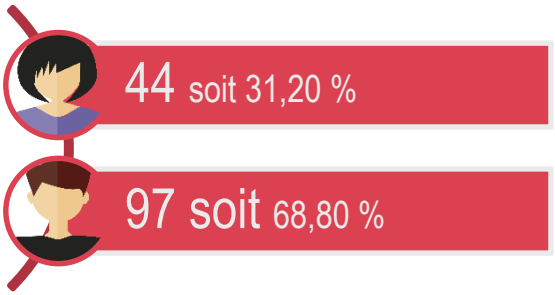

Sur les 247 femmes admises à concourir,
17,81 % ont été admises

Sur les 662 hommes admis à concourir,
14,65 % ont été admis

Sur les 78 femmes admissibles,
56,41 % ont été admises

Sur les 180 hommes admissibles,
53,89 % ont été admis

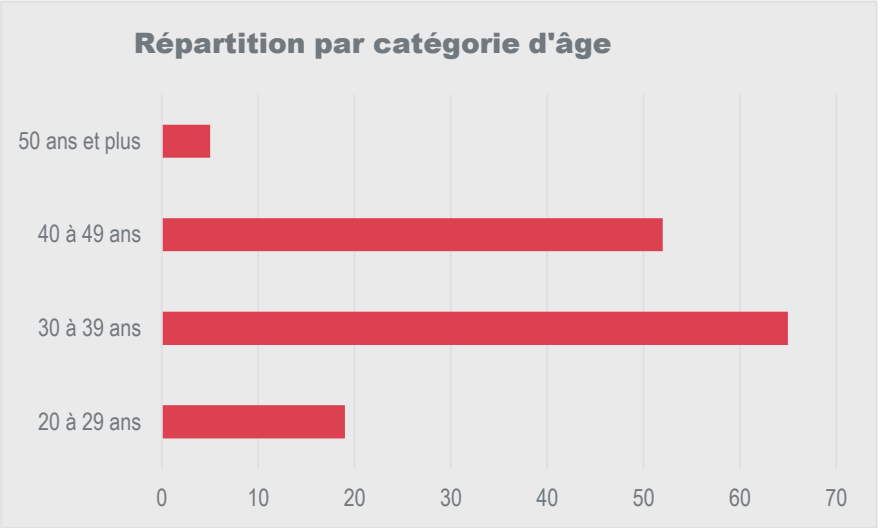

La moyenne d'âge est de 39 ans.

Répartition géographique des candidats admis

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

D'une part, les candidats doivent porter un réel intérêt à l'arrêté fixant le programme de spécialités au moment de l'inscription afin d'éviter de se retrouver en difficulté.

À ce titre, il est donc primordial de s'informer sur le programme, la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de technicien territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant.
Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de la spécialité choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant que technicien territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Enfin, un futur technicien territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui indispensable à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2022

La présidente du jury,

Nathalie ROUVIÈRE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE
6, rue du PEN DUICK II – CS 66225 – 44262 NANTES cedex 2 – téléphone : 02 40 20 00 71 – télécopie : 02 40 89 00 65 – www.cdg44.fr